



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Commissariat Général au
Développement Durable**



Café-atelier PIGMA : Données territoriales : de la production à la gouvernance partagée

Gouvernance de la donnée territoriale et perspective des comités territoriaux de la donnée

2 octobre 2026

Par Hélène Bégon (adjointe Data-IA au directeur de l'Ecolab)

Structurer la gouvernance territoriale de la donnée

(en créant des comités territoriaux de la donnée ?)

La donnée (et plus largement le numérique) sont des sujets politiques : vie démocratique, souveraineté, risques cyber, protection des données personnelles, ... (avec des obligations légales)



Se donner un « lieu » pour discuter des enjeux de la donnée et de l'IA

- en les mettant au cœur de la **décision politique locale**
- en les rattachant aux questions de **politique nationale, UE, internationale**
- en créant un **réseau des comités territoriaux de la donnée** pour porter des sujets communs, gagner du temps, **peser sur les politiques nationales** de la donnée
- en offrant un lieu privilégié d'**échange entre élus et experts**

Le service public repose sur un usage efficace des données



Se donner un « lieu » pour :

- mieux coordonner au sein du territoire les politiques qui nécessitent le **croisement de nombreuses données**, de sources variées, dont certaines à accès restreint
- **dialoguer plus efficacement avec l'Etat**, avec les instances nationales détentrices de jeux de données nécessaires aux politiques territoriales
- **échanger sur les initiatives locales d'usages** des données pour les comparer et s'en inspirer, ou s'y rattacher

NB « L'Etat » est bien conscient qu'il doit « lui » aussi mieux organiser la gouvernance de la donnée à son niveau...

Structurer la gouvernance territoriale de la donnée

(en créant des comités territoriaux de la donnée ?)

Les technologies liées aux données (dont l'IA) évoluent à grande vitesse et révolutionnent de nombreux secteurs



Se donner un « lieu » pour se coordonner dans l'adaptation du territoire à ces évolutions :

- implantation de **data centers**, de clusters d'excellence en **recherche**
- politique régionale de la **formation professionnelle**
- **formation des agents** publics
- choix à opérer en vue de la **connexion des plateformes de données** aux espaces communs de données (gage de pérennité ?) , ...

Les données « coûtent » et « rapportent »



Se donner un « lieu » pour :

- **prioriser** des choix
- **mobiliser** de nouveaux financeurs
- réfléchir aux **mutualisations** et aux meilleures articulations d'outils et de compétences
- **préparer** des financements communs fléchés sur la donnée (futurs crédits européens, futur CPER, ...)
- monter collectivement en **compréhension des enjeux économiques** de la donnée (*pourquoi pas rattacher un laboratoire de recherche universitaire au CTD ?*)

« Comité territorial de la donnée ? »

Les termes

Issus du Rapport Data et Territoires remis en septembre 2023 → rapport si excellent qu'adopté facilement et largement

Pas d'assise juridique, à la seule initiative des territoires, selon la forme jugée adaptée par chaque territoire

La forme (préconisation du rapport Data et Territoires, étude renforcée par GT du CNIG)

1. créés dans chaque région (« territoire pertinent pour l'animation territoriale de la donnée ») et rassemblant les principales collectivités territoriales ainsi que les représentants de l'État et des principaux services (dont l'Insee) et de opérateurs nationaux (dont IGN)
2. sans préjudice des « territoires pertinents » (ex : social => département, eau => bassin versant)
3. en lien direct avec une instance nationale de coordination sur la donnée (située idéalement au CNIG, lui-même partenarial)

La mission (préconisation du rapport Data et Territoires, étude renforcée par GT du CNIG)

- définir des feuilles de route favorisant le partage des données à des fins d'intérêt général : cas d'usages prioritaires, jeux de données à ouvrir prioritairement
- répartir les rôles entre les acteurs, avec un volet financier
- assurer l'articulation entre les plateformes de mise à disposition des données, voire soutenir la création d'espaces communs de données
- servir d'appui aux travaux sur les données organisés par ailleurs (ex : les COP régionales)

« Comité territorial de la donnée ? »

Ont lancé officiellement leur CTD :

- Pays de la Loire (installation le 24 février 2025)
- Hauts de France (préfiguration le 13 mai 2025)
- Grand-Est (installation le 27 novembre 2025)
- Occitanie (installation le 4 décembre 2025)

En **Grand Est et Hauts de France**, le CTD s'appuie sur les plateformes de données Etat-Région existantes qui bénéficient d'une assise déjà solide. La motivation affichée est d'élargir la gouvernance et les moyens financiers de la plateforme afin d'offrir des services de meilleure qualité ; à moyen terme, de viser une concentration de moyens éparpillés entre les acteurs depuis la vague d'open data initiée par la Loi Lemaire de 2016.

En **Occitanie** le comité territorial de la donnée se teste actuellement sur sa **démonstration d'utilité par des cas d'usage** fortement qualitatifs pour les citoyens : l'Education, les Mobilités et la Santé globale)

En **Pays de la Loire**, la dynamique est directement pilotée par la Région (**moindre portage Etat-Région**).

NB : la collectivité de Corse a annoncé la création le 29 janvier 2026 du "service public de la donnée et de l'intelligence artificielle de la Corse" avec une participation marginale et conditionnelle des services de l'Etat.

- **Ont déjà bénéficié de 15K€ du ministère de la transition écologique (Ecolab) pour préfigurer un CTD ou travailler sur sa faisabilité** : Bretagne, Grand-Est, Hauts de France, **Nouvelle-Aquitaine (→ une très bonne étude de diagnostic)**, Occitanie

RENDEZ VOUS A NOTER

Je vous prie de bien vouloir noter que la prochaine réunion du pôle de coordination avec les territoires aura lieu **le 3 novembre 2026 à 13h00** en visio conférence en présence de Bertrand Monthubert, président du CNIG.

Lien de connexion : <https://visio.numerique.gouv.fr/nuu-xgls-qri>

Trois ans après le rapport "data et territoires", l'objectif de la réunion sera de faire un point d'étape sur le déploiement des Comités territoriaux de la donnée, d'en identifier les freins et les leviers et de proposer un plan d'actions.

ANNEXE

En savoir davantage sur
les comités territoriaux de la donnée

I. Les comités territoriaux de la donnée

Analyse de l'Ecolab

des ministères Aménagement du Territoire - Transition écologique

Pourquoi créer des comités territoriaux de la donnée ?

1. Rassembler les acteurs pour répartir le travail

Cette future gouvernance n'a pas pour objet de se substituer aux missions propres de chacun de ses acteurs mais de favoriser leur articulation.

2. Faire monter en puissance politiquement les enjeux de la donnée (de l'IA, des outils numériques...) dans chaque région :

a. « Politiquement » :

- une affaire **d'élus** et pas seulement de techniciens
- une affaire de **décision démocratique** et pas seulement de choix techniques
- la recherche d'objectifs de **moyen terme** ayant un lien avec une **vision du territoire**
- un programme de **travail collectif**
- des **arbitrages** sur les moyens alloués
- une association du **secteur privé** et de la donnée privée « d'intérêt général »
- Etc.

Pourquoi créer des comités territoriaux de la donnée ?

2. Faire monter en puissance politiquement les enjeux de la donnée (de l'IA, des outils numériques...) dans chaque région (suite) :

b. « Faire monter en puissance » :

- aller **au-delà des obligations réglementaires** d'ouverture ou de protection de la donnée
- **tirer le meilleur parti des outils existants** et notamment des plateformes régionales de données
- accroître ou au moins **optimiser les moyens** de création et de traitement des données et de l'IA
- faire entrer de **nouveaux financeurs** des outils et notamment des plateformes régionales
- épouser les **ambitions de l'Union européenne** sur la donnée (ouverture et partage des données publiques, espaces communs thématiques de données, réglementation sur l'IA...)
- moderniser et renforcer les plateformes territoriales en les faisant passer du stade d'infrastructures de données spatiales au stade d'**espace commun de données au sens UE**
- assurer la montée en **compétences** sur la donnée et l'IA du territoire et notamment de ses services publics et de leurs prestataires
- se mettre en capacité de **capter des fonds** européens ou nationaux
- construire de **nouveaux jeux de données de référence** (après la génération PCRS - Lidar HD - OCSGE)
- **faciliter les circuits** budgétaires
- **acquérir des jeux de données** pour le collectif
- Etc.

Pourquoi créer des comités territoriaux de la donnée ?

2. Faire monter en puissance politiquement les enjeux de la donnée (de l'IA, des outils numériques...) dans chaque région (fin) :

c. « Les enjeux de la donnée (de l'IA, des outils numériques...) » :

- appliquer la réglementation (ouverture, partage, protection) et **sécuriser le cadre juridique**
- veiller à la **montée en qualité des données** (intrinsèque [à jour, complète...], mais aussi technique [formats d'échange ouverts et automatisables, métadonnées, standards, API, interopérabilité, découvrabilité sans excessive recherche, puissance de calcul et de stockage, sécurité, etc.])
- **maximiser les usages des données** au bénéfice de l'aménagement du territoire, du déploiement des politiques publiques, du développement de nouveaux services, de la recherche-innovation, de la transparence au bénéfice des citoyens
- préparer les **cas d'usage de systèmes d'intelligence artificielle, de jumeaux numériques**
- assurer les conditions de la **souveraineté** de la donnée
- Etc.

Pourquoi créer des comités territoriaux de la donnée ?

3. Se constituer en réseau des comités régionaux de la donnée

- porter les priorités politiques et opérationnelles de leur territoire en matière de production et d'usage des données
- interagir entre eux et avec le niveau national pour partager des cas d'usage, des études et analyses, des compétences pointues...

4. Etre les correspondants régionaux du conseil national de l'information géolocalisée

5. Constituer une force de frappe de la connaissance partagée en faveur de la transition écologique sur les territoires.

- Servir d'appui à la planification de la transition écologique à plusieurs échelles.

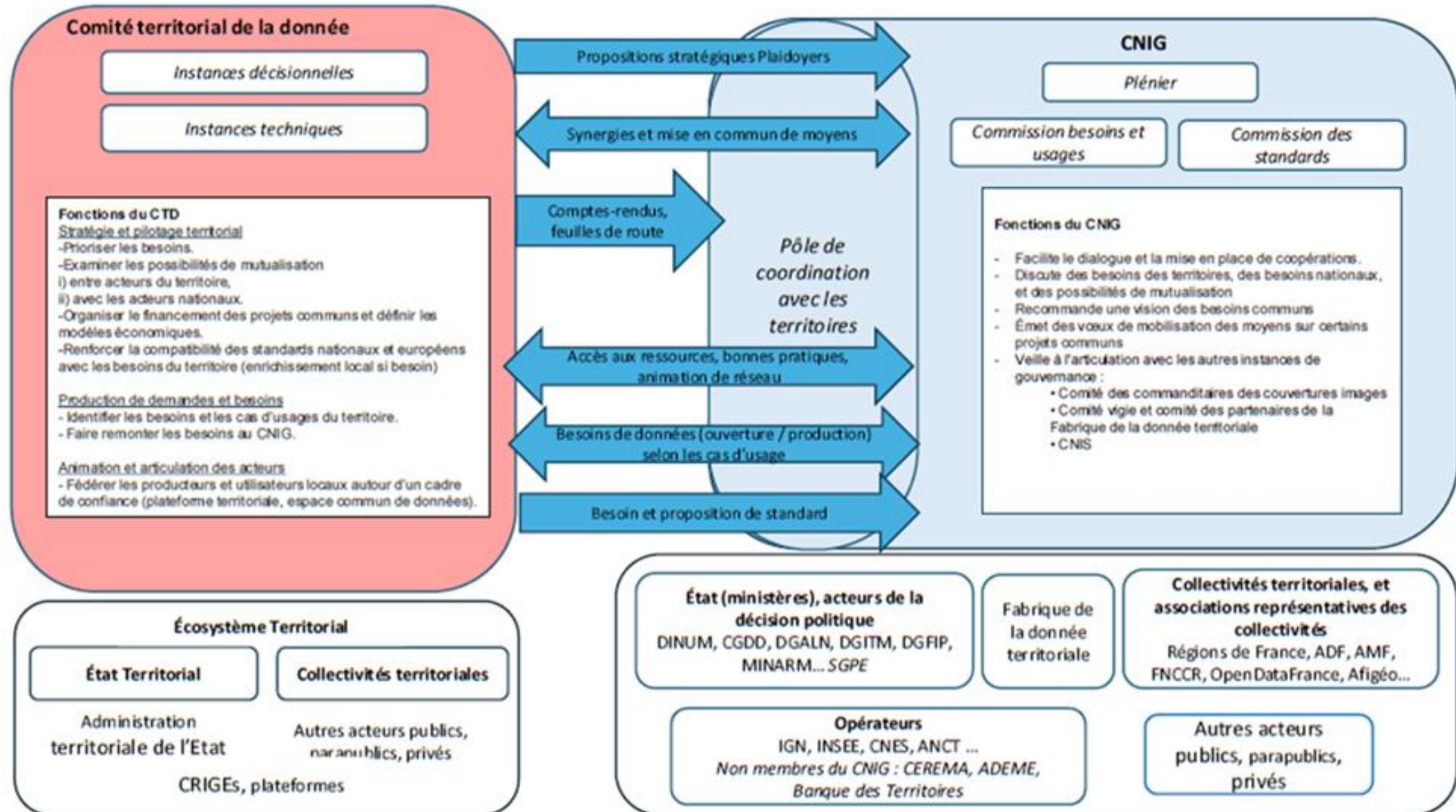
Les travaux du GT « Gouvernance territoriale de la donnée » du CNIG

Principales conditions préconisées pour la mise en œuvre de comités territoriaux de la donnée :

- Une instance politique et d'instances thématiques, intégrant aussi des représentants de la société civile et du secteur académique
- Partenariats entre secteurs public et privé autour de la donnée territoriale
- Mutualisation de coûts, de moyens techniques, de compétences, en s'appuyant sur les plateformes et infrastructures existantes, en particulier sur les CRIGE
- Cadre juridique pour permettre de mutualiser, partager les données au niveau territorial
- Moyens pérennes de production, mise à jour et diffusion des données de référence. Privilégier : Contrats de Plan État-Région (CPER), FEDER, participation financière des membres
- Pas de modèle imposé « d'en haut », chaque territoire organise son CTD de la manière qui lui semble la plus pertinente en fonction du contexte territorial
- Désignation de représentants dans chaque comité territorial de la donnée pour permettre des échanges au niveau d'une instance nationale pilotée par le CNIG
- Clarification des rôles et articulation des acteurs nationaux (réseaux des administrateurs ministériels des données ; référents codes sources, algorithmes et données en préfecture de région ; CNIG ; programme TNT...)
- Se doter d'outils et supports visant la conviction d'un nombre croissant d'acteurs territoriaux de l'intérêt des CTD (métriques, éléments de communication...)

Les travaux du GT « Gouvernance territoriale de la donnée » du CNIG

Schéma présenté au plénier du CNIG du 9 juillet 2026



Ressources

Rapport Data et Territoires remis en septembre 2023

- Voir : <https://cnig.gouv.fr/rapport-de-la-mission-data-et-territoires-a26165.html>

Travaux au sein du conseil national de l'information géolocalisée

- Voir : <https://cnig.gouv.fr/groupe-de-travail-gouvernance-de-la-donnee-a26211.html>

Panoramas des préfigurations de comités territoriaux de la donnée

- Voir : https://cnig.gouv.fr/IMG/pdf/panorama_des_ctd.pdf (automne 2025)
- Et : https://cnig.gouv.fr/IMG/pdf/synthese_demarches_ctd_france.pdf (janvier 2026)

Le pôle ministériel de la transition écologique mène une politique active de la donnée car :

Notre pôle ministériel, vu sa taille et ses missions, génère et utilise (et doit ouvrir et protéger) **une grande masse de données** très utiles au fonctionnement quotidien de la Nation comme à la réussite de la transition écologique et énergétique (NB : lutter aussi contre les contre-vérités). C'est aussi le cas des collectivités, avec lesquelles notre pôle ministériel, et notamment les services déconcentrés, est en relation pour gérer le territoire. La **planification écologique** du projet France Nation Verte va avoir besoin de s'appuyer sur ces données existantes et à créer, notamment au niveau territorial

Il existe des dispositifs juridiques spécifiques sur le droit de toute personne d'**accéder aux informations relatives à l'environnement**. Il existe aussi des dispositifs juridiques spécifiques imposant la production et le partage des données des transports, de l'énergie, des valeurs foncières, ...

Certains opérateurs ont **pour mission de produire et diffuser de la donnée** : Météo France, Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), Office français de la biodiversité (OFB), notamment

Le pôle ministériel compte en son sein un important **réseau scientifique et technique** qui crée et publie des données de recherche

Le pôle ministériel doit former à la donnée dans ses **écoles** (ENTE, ENTPE, ENPC, ENSG, ENSM, ENSAM, ENAC, INSTN)

Plusieurs grandes politiques du pôle ministériel s'appuient sur des délégataires de service public, dont les données peuvent être qualifiées **d'intérêt général**

La directive du 14 mars 2007 établissant une infrastructure d'information géographique européenne (« **Inspire** ») a eu une très grande importance au sein de nos services pour structurer et ouvrir les jeux de données géographiques et environnementales. Dans les 228 données de références au sens d'Inspire, au moins 220 sont issues du pôle ministériel. Ceci explique que les géomaticiens fassent partie *de facto* du champ des métiers de la donnée (même si une montée en compétences est demandée)

Une grande partie des « **Données de forte valeur** » qui devront être partagées au niveau européen au 9 juin 2024 émanent aussi de nos politiques publiques ministérielles : géospatiales ; observation de la Terre et environnement ; météorologiques ; mobilité (+ statistiques sur les entreprises et la population)

Plusieurs entreprises appartenant aux secteurs économiques régulés par le pôle ministériel font partie des « opérateurs de service essentiels » et des futurs « secteurs hautement critiques » des directives européennes sur la **cybersécurité** de 2016 et 2022 : transports, énergie, eaux potables et usées

Le pôle ministériel a en charge des enjeux de **régulation** d'usages experts de la donnée : drones, véhicules autonomes, ville « intelligente » (*smart city*), ...

Le pôle ministériel abrite le secrétariat du **conseil national de l'information géolocalisée (CNIG)** qui appuie le déploiement d'une donnée territorialisée de qualité

Le pôle ministériel est fortement présent sur des **nouveaux types et usages de données** : satellitaires, lidar 3D, jumeaux numériques, ...

Le saviez-vous ?

- L'agence nationale de la cohésion des territoires (**ANCT**), opérateur de notre pôle ministériel depuis juillet 2022, porte les politiques d'accès des territoires et des personnes au numérique et donc à de multiples usages de la donnée
- **Météo France**, opérateur de notre pôle ministériel, possède deux des plus gros supercalculateurs français pour faire tourner ses modèles : Belenos et Taranis
- L'**IGN** cartographie l'anthropocène par des cartes thématiques sur un nombre limité d'enjeux écologiques majeurs qui rendent compte des changements rapides du territoire et des conséquences sur l'environnement

II. Rapport Data et Territoires remis en septembre 2023

Par :

Christine Hennion, députée des Hauts-de-Seine (2007-2012), conseillère municipale de Courbevoie

Magali Altounian, adjointe au Maire de Nice, conseillère régionale Région Sud

Bertrand Monthubert, président du Conseil National de l'Information Géolocalisée, d'Ekitia et d'OPenIG

Voir : <https://cnig.gouv.fr/rapport-de-la-mission-data-et-territoires-a26165.html>

Rapport Data et Territoires : recommandation n°1

Recommandation n°1 : mettre en place des instances de gouvernance au niveau national et au niveau territorial (« comités territoriaux de la donnée »), espaces de collaboration, de coordination et de pilotage entre l'État et les collectivités territoriales.

« les missions et le périmètre du CNIG pourraient être étendus de façon à assurer cette gouvernance au niveau national en prenant acte du fait que par essence, la donnée territoriale est une donnée géolocalisée »

Le **diagnostic** du rapport « Data et Territoires par Christine Hennion, Magali Altounian et Bertrand Monthubert (novembre 2023)

- Des **données essentielles** au pilotage des politiques publiques
- Des **disparités** persistantes entre collectivités territoriales sur l'ouverture, le partage et l'utilisation des données au bénéfice des politiques publiques :
 - un effet **taille**,
 - un effet appréciation de la **priorité** de cet enjeu par les élus,
 - un effet **compétences** des agents,
 - un effet existence de **structures de soutien** et d'accompagnement sur la donnée.
- L'importance de la **proximité** pour la relation de confiance sur la donnée et la connaissance, y compris avec les citoyens
- Une **multiplicité** d'acteurs pour l'Etat, mal coordonnés entre eux (avec un bémol pour l'organisation plus ancienne de l'information géographique)
- Des relations entre Etat et collectivités territoriales qualifiées « **d'asymétriques** »
- Un **accès** encore difficile à certaines données, publiques, sensibles, privées « d'intérêt général »
- Des contrats avec les **éditeurs logiciels** qui ne favorisent pas l'extraction et l'interopérabilité des données
- Des opportunités nouvelles avec le cadre **européen** de la donnée

Les **préconisations** du rapport « Data et Territoires par Christine Hennion, Magali Altounian et Bertrand Monthubert (novembre 2023) - 1/2

***Recommandation n°1** : mettre en place des instances de gouvernance au niveau national et au niveau territorial (« comités territoriaux de la donnée »), espaces de collaboration, de coordination et de pilotage entre l'État et les collectivités territoriales.*

Une instance nationale

- rassemblant la diversité des acteurs de la donnée territoriale pour assurer la gouvernance politique de la coordination des acteurs et des productions
- et pour acter les besoins de standards et organiser leur production, pour développer les référentiels nationaux (voire européens) de données.
- Les missions et le périmètre du CNIG pourraient être étendus de façon à assurer cette gouvernance au niveau national en prenant acte du fait que par essence, la donnée territoriale est une donnée géolocalisée.
- Cette future gouvernance n'a pas pour objet de se substituer aux missions propres de chacun de ses acteurs mais à favoriser leur articulation.

Les **préconisations** du rapport « Data et Territoires par Christine Hennion, Magali Altounian et Bertrand Monthubert (novembre 2023) – 2/2

***Recommandation n°1** : mettre en place des instances de gouvernance au niveau national et au niveau territorial (« comités territoriaux de la donnée »), espaces de collaboration, de coordination et de pilotage entre l'État et les collectivités territoriales.*

Des comités territoriaux de la donnée

- en **lien direct** avec l'instance nationale
- créés dans chaque **région** (« territoire pertinent pour l'animation territoriale de la donnée ») et rassemblant les principales collectivités territoriales ainsi que les représentants de l'État et des principaux services (dont l'Insee) et opérateurs nationaux autant que de besoin
- Sans préjudice des « territoires pertinents » (ex : social => département, eau => bassin versant)
- Pour
 - définir des **feuilles de route** favorisant le partage des données à des fins d'intérêt général : cas d'usages prioritaires, jeux de données à ouvrir prioritairement
 - répartir les **rôles** entre les acteurs, avec un **volet financier**
 - assurer **l'articulation entre les plateformes** de mise à disposition des données, voire soutenir la création d'espaces communs de données
 - servir d'appui aux travaux sur les données organisés par ailleurs (ex : les COP régionales).